

ABONNEMENT

Saumur
En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 MARS

QUERELLES INTESTINES

La série des révélations qu'il serait plus exact d'appeler les accusations, continue dans les journaux républicains. L'ardeur de tous ces gens à s'accuser réciproquement est véritablement sans seconde. Non seulement personne ne veut s'imposer silence, mais de nouvelles voix s'élèvent. On entend bien que nous ne saurions garantir la valeur de tous ces « racontars ». Il est curieux toutefois de les noter au passage en se souvenant du vieux proverbe français qui assure qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Les journaux encore fidèles à M. Constans s'efforcent surtout en ce moment de tirer parti de certaine affaire d'équipements militaires qui engagerait gravement la responsabilité du ministre de la guerre. Nous n'avons garde de porter un jugement sur un affaire qui est loin d'être élucidée, au point de vue des responsabilités, par les récits qu'on trouve dans certains journaux républicains. Ajoutons que dans certains milieux, on parle d'une attaque plus sérieuse. Un journal du soir publierait des documents sous le poids desquels on pourrait croire que M. de Freycinet fléchira.

En attendant, nous devons signaler les vives attaques dirigées par M. Laurent, dans le *Matin*, contre M. Ribot, attaques qui ne portent d'ailleurs, on doit le reconnaître, que sur la politique suivie par le ministre des affaires étrangères, terrain qui doit être assurément laissé libre à la controverse.

Pour en revenir à M. de Freycinet, on sait que M. Laurent l'avait accusé, dans le *Jour*, de s'être mis en relations avec M. Henri Rochefort pour obtenir de celui-ci qu'il attaquât M. Constans. M. Andrieux, auquel on prêtait un certain rôle dans cette affaire, proteste qu'il n'y est pour rien. M. Rochefort, de son côté, avisé par dépêche, oppose un démenti formel aux bruits répandus sur son compte et ajoute que demain il répondra d'une façon plus complète. En attendant, une note de l'*Intransigeant* fait remarquer que les attaques de ce journal contre le ministre de la guerre n'ont nullement été atténuées à partir de la date qu'indiquait M. Laurent.

Le *Figaro* entre à son tour en scène. Un long article, publié en tête de ses colonnes, a pour objet d'établir que pendant tout le cours de la crise ministérielle, l'attitude de M. Carnot a été d'une correction absolue. Ce qui frappe le plus vivement à la lecture de ce plaidoyer, c'est la vivacité des attaques, soit directes soit par insinuation, contre M. Constans. On laisse à entendre que les deux principaux reproches adressés à l'ancien ministre étaient son refus de poursuivre l'*Intransigeant* et « l'usage exagéré » des fonds secrets qui le conduisait à « former à son tour, à son profit personnel, un petit Etat dans l'Etat » et à devenir « une puissance aussi terrible sinon aussi visible que M. Boulanger ». Mais, ajute-t-on, M. Carnot n'est intervenu en rien dans les choix complètement libres de M. Loubet. A la fin de l'article on parle vaguement de docu-

ments qui pourraient être publiés et démontreraient que M. Constans a été plus servi par les circonstances que par ses talents.

On dit que cet article du *Figaro* est le premier d'une série. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ce sujet.

A LA CHAMBRE

Après les émotions de la veille, nous avons eu samedi une toute petite séance tranquille consacrée à la liquidation d'un ordre du jour qui commençait à sentir la rance.

On a tout d'abord un peu discuté autour d'une demande de crédit pour la ville d'Angoulême qui a nécessité un scrutin... Puis M. Barthou est venu demander l'urgence pour un projet de loi tendant à modifier la législation en usage pour l'élection des conseillers d'arrondissement. Cette modification, adoptée en principe par toute la Chambre, a été l'objet d'une observation de la part de M. Jolibois, lorsqu'il s'est agi de décider la discussion immédiate que l'honorable orateur a jugé de nature à empêcher une étude suffisante du projet.

La fin de la séance a été occupée par un long, long, long discours de M. Hémon, lequel a repris, après deux mois d'interruption, un discours sur la censure dramatique, commencé dans la séance du 18 janvier dernier. Il se prononce pour le maintien de la censure qui tient en respect les spéculateurs en obscénité et les trafiquants de scandales.

M. Guillemet, rapporteur, au nom de la commission, a réclamé pour le théâtre le régime de droit commun; qu'on accorde aux journalistes et aux orateurs des réunions publiques. La censure n'a pas empêché le scandale du Théâtre Réaliste. Selon la commission, le seul remède, c'est la liberté; elle demande un essai de trois ans.

MM. Antonin Proust, Michou et autres ont répondu avec un intérêt modeste et l'on s'est séparé sur le coup de six heures moins un quart après avoir, conformément à la demande de M. le ministre Bourgeois, rejeté le projet de loi.

INFORMATIONS

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier :

Brest.—M^r d'Hulst est élu par 41,103 voix, sans concurrent, en remplacement de M^r Freppel.

Béthune.—M. Lamondin, socialiste, est élu par 8,768 voix, contre 7,030 à M. Delisse, conservateur.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Conformément aux décisions du précédent ministère, le gouvernement vient de maintenir la date du 1^{er} mai pour les élections municipales.

RÉVÉLATIONS ANNONCÉES

On annonce qu'un député de la gauche, mu-

nis de renseignements authentiques sur les dessous de la crise ministérielle, doit saisir la Chambre des documents dont il est en possession.

L'*Univers* dit que M. Ricard est protestant; les *Tablettes des Deux-Charentes*, que son chef de cabinet, M. Lyon, est israélite.

Voilà encore une bizarrerie de notre régime; ces deux hommes vont diriger le ministère des cultes et commander à des prêtres catholiques.

Le vice-amiral Jurien de la Gravière est mort hier matin, à l'âge de 80 ans.

La partie marquante de sa carrière est le rôle important qu'il a joué pendant la guerre du Mexique.

Il laisse plusieurs ouvrages remarquables sur des questions de marine.

Il était membre de l'Académie française.

VILLÉGIATURE ROYALE

La reine d'Angleterre quittera Portsmouth le 17 mars pour se rendre à Hyères, où Sa Majesté arrivera le 19, à 4 heures de l'après-midi, et où Elle compte passer quelques semaines.

La reine Victoria doit habiter l'hôtel Costebelle, qui est prêt à la recevoir.

Par suite de la mort récente du duc de Clarence, la reine voyagera dans le plus strict incognito et, en raison de son deuil, elle a exprimé le désir qu'il ne lui soit rendu aucun honneur militaire.

UN ESPION A TOULON

L'instruction de l'affaire Aurilio se poursuit activement. Le juge chargé de l'enquête a reçu d'importantes dépositions, notamment celle de la logeuse d'Aurilio, qui a déclaré qu'il recevait souvent des mandats d'Italie. Ce fait a été vérifié à la poste.

Il paraît, en outre, qu'Aurilio était en relations suivies avec le vice-consul italien de Toulon et le consul de Nice.

Le juge d'instruction vient de découvrir une pièce importante relative à la culpabilité de l'espion Aurilio.

Il s'agit d'une lettre que cet individu aurait reçue de Rome, il y a quelque temps.

Dans cette lettre, on lui reprochait d'avoir envoyé des renseignements sans intérêt et on lui recommandait de mener plus sérieusement ses enquêtes.

On lui expédiait néanmoins cent francs pour le dédommager.

Ce serait à la suite de cette lettre qu'Aurilio reprit le train d'Italie pour renouveler ses propositions d'espionnage.

UN DÉSERTEUR ALLEMAND

Le 2 mars, est passé à Reims, se rendant à Saint-Quentin, un déserteur allemand nommé Gustave Vogt, âgé de 29 ans, né à Leipzig (Saxe).

Incorporé d'abord au 103^e de ligne allemand à Strasbourg, il déserta le 1^{er} février 1883 et alla se constituer prisonnier à la gendarmerie de Nancy. Il contracta un engagement de cinq

ans dans la légion étrangère, où il servit avec beaucoup de dévouement, prit part à la campagne du Tonkin et reçut la médaille commémorative.

Une fois libéré, il vint s'installer à Saint-Quentin, où il fut employé chez un marchand de journaux.

Voulant se faire naturaliser Français et revoir en même temps ses parents, Vogt résolut de se rendre en Saxe. Mais, craignant d'être reconnu, il fixa, de concert avec sa famille, un rendez-vous à Metz.

Malheureusement, il fut reconnu dans cette ville par un ancien soldat du 103^e. Vogt fut arrêté et condamné à quinze mois de forteresse. Sa peine expirée, il fut réintégré au 103^e pour terminer son service.

Quoique étroitement surveillé, Vogt a réussi à désertir une seconde fois, en emportant son fusil, son sabre, son uniforme et deux paquets de cartouches.

Il a passé la frontière et s'est rendu à la gendarmerie de Birrey, où il a demandé à être reconduit à Saint-Quentin.

Vogt va se faire naturaliser Français.

Littérature et grosse caisse

On parlait beaucoup, il y a quelque temps, d'un livre honteux. C'était une œuvre de début, — et un scandale.

Scandale... Début... Ces deux mots sont si étroitement mariés dans ma tête, qu'ils me hantent. Je suis dans un de ces moments dont parle Venillot, et où « on écrirait à raison d'un mois de prison par ligne ». Début... Scandale... Parlons un peu de cette parenté et des œuvres qu'elle nous donne.

Il fut un temps, celui du romantisme, où début n'appelait pas, n'exigeait pas scandale. On débutait obscurément. Que les « vestons rouges » et la « bataille d'Hernani » ne vous trompent pas : la bataille d'Hernani, les vestons rouges n'étaient que des épisodes ; — le reste du temps, on travaillait dans l'ombre, on peinait presque sans espoir de succès. C'était, pour les uns, la Bohème triste, avec les livres enfantés dans des mansardes, les drames forgés sur une table sale, entre les clignotements de la lampe et la noirceur béante de l'âtre sans feu ; pour d'autres, c'étaient les compilations mal rétribuées, vous laissant à peine, par intervalles, le temps de rouler une strophe ou de ciseler une phrase : pour tous, ou à peu près, c'était l'absolue et cruelle certitude que la fortune, la gloire, les éditeurs, les directeurs complaisants, l'attention des critiques, tout cela viendrait après. Après ! un mot mélancolique, mais un mot que les vaillants acceptent, — ceux qui ont la probité de leur art, et qui s'y tiennent, comme à la dernière épave, dans ce naufrage moral auquel nous assistons.

Donc, en ce temps-là, on était ambitieux, impatient, brûlant de fièvre ; on se tuait à la besogne, on fouillait toutes les originalités, on tombait dans le burlesque, on chutait dans l'absurde, mais on gardait du moins ce fier désir, cet orgueil de vouloir imposer l'œuvre, la faire accepter par sa valeur d'œuvre, sans

battre monnaie sur les hontes politiques, les lâchetés militaires, les turpitudes sociales, tout ce qui « tire l'œil » et le salit. On publiait volume sur volume. Le premier se vendait à cent exemplaires, le second à cent dix, le succès venait lentement, à force de labeur.

Peut-être un jour, par aventure, risquait-on quelque livre hardi, — *hardi* au sens que les moralistes réprouvent. Ce n'était là qu'un hasard, une fugue violente, mais une fugue. Aujourd'hui, c'est un calcul. Je disais mal : — C'est un principe.

Voici, en effet, pour percer, la logique, l'unique et presque obligatoire marche à suivre. Dans le « monde », dans les faubourgs populaires, dans les rues mal famées, sous le bourgeois de l'ouvrier, la veste du paysan, sous le dolman de l'officier ou la soutane du prêtre, on cherche partout, de la sacristie à la caserne, — et encore ailleurs, — quelque monstrueux détail, quelque vice non encore exploité, quelque belle crapulerie inédite.

Le sujet trouvé, — et c'est facile, — reste à le mettre en basse-œuvre. On s'en va dans une bibliothèque; afin d'attraper le style de l'observation minutieuse, on relit les *Sœurs Vataud*, ou tout autre roman du même goût; c'est la veillée des armes.

Puis on saisit ses cahiers de notes des ordures entendues, des confidences de souillons surprises derrière une porte. On collationne le tout, on le partage, — à dose égale de cantharidine, — entre une trentaine de chapitres « documentés »; on trouve un titre, — oh! ces titres! — et c'est fait. L'éditeur rechigne d'abord: « Hum! un jeune... Pas connu... Hum! Enfin... » Le jeune s'explique. Il a des « relations de presse »: cela fera une solide réclame. Et puis, voyez le titre du « bouquin! » L'éditeur regarde: « Pas mal... et vous dites, jeune homme, que vous connaissez le gros Un Tel? Hum! Allons! on verra... »

Et voilà comment, un mois plus tard, apparaît aux vitrines, — sous le *vient de paraître* et ses lettres noires en relief, — un volume jaune ou rouge, avec, au-dessous d'un titre plus ou moins putride, cette affirmation flatteuse: *Mœurs contemporaines*.

Je ne vous citerai pas d'exemples, n'est-ce pas? Copier des noms, ce serait s'associer au *tam-tam*, — et je crois qu'on en fait trop. Je ne vous énumère ni les livres qui vous ont montré la bourgeoisie en pourriture, ni ceux qui ont bavé sur l'enfance, ni ceux, — une bonne trentaine, — qui ont traîné l'armée jusqu'au plus noir et au plus fétide de la boue.

Il me faudrait soixante lignes pour énumérer seulement, — sans même ajouter des points d'exclamation entre parenthèses! — tous les livres de début qui ont essayé de faire, qui ont quelquefois fait la réputation d'un homme, grâce aux éclats et dans le saisissement d'un

scandale large, épanoui. La Presse s'agite: elle a grand tort, la Presse, et elle ferait mieux de s'entendre pour une loyale et généreuse conspiration du silence. Mais enfin la Presse prend une autre idée de son rôle: donc, elle s'agite, et les horions qu'elle distribue lui sont prétextes à chroniques.

Ces horions, d'ailleurs, contribuent à la réputation naissante. Le romancier les escomptait d'avance. Il les a, — et peut-être une condamnation, très bénigne, pour compléter la réclame. Maintenant, son traité passé avec l'éditeur, il pourra aller en paix, cherchant, de-ci, de-là, quelque nouveau désenfouissement à faire. Que dis-je? Il n'aura même plus besoin d'être malpropre. Qu'il publie des berquinades, si la plume lui en dit! Le coup de tam-tam a porté, l'homme est célèbre, le volume se vend, — le public paie.

Paiera-t-il toujours? Hélas! Oui. S'il ne payait plus, si même il payait moins, le débiteur ne se ferait pas un devoir de préparer son petit scandale, l'éditeur n'en trafiquerait pas: le commerce des hontes tomberait à zéro. Et comme vous les verriez se taire, toutes les prétendues « révélations! » Et comme on cesserait de généraliser les exceptions sinistres! Et quelle débandade ce serait de tous les petits cyniques qui prétendent acheter la gloire avec un peu de parfumance, de papotage et de fiel! Ah! le beau coup de balai, songez-y donc!

Il tarde, le coup de balai; mais il viendra, quand la société se sera refaite, l'art aussi, la pensée entière, et que de toutes ces couvertures rouges ou jaunes, de toutes ces célébrités d'une heure, il restera du papier à revendre et des noms à chercher dans le Vapereau de demain! Le *tam-tam* sera tombé alors, et les coups de trompettes de l'*interview*, et la grosse caisse de la réclame; et quand reprendra le cor d'*Hernani*, avec la mélodie des *Nuits* et de *Jocelyn*, avec la voix du divin Racine, nos oreilles seront vengées.

(Le Pays.)

CH. FUSTER.

Tirages Financiers

Obligations foncières 1879

Les numéros 987,945 — 1,617,914 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 649,002 gagnent 25,000 francs.

Les numéros 830,088 — 284,485 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 103,613 — 1,287,340 — 1,568,925 — 1,120,139 — 868,111 gagnent chacun 5,000 francs.

Obligations foncières 1885

Le numéro 505,854 gagne 100,000 francs.

Le numéro 703,141 gagne 25,000 francs.

Les numéros 339,732 — 965,797 — 190,862 — 21,340 — 258,431 — 365,071 gagnent chacun 5,000 francs.

NOUVELLES MILITAIRES

Pour faire suite à son article sur le bal des Saint-Cyriens, le *Figaro* dit que le Comité d'organisation, présidé par le colonel de La Nouvelle, tient à lui donner un caractère tout familial.

Le nombre des billets sera donc limité. Ils seront exclusivement réservés aux élèves de Saint-Cyr, à leurs familles et à leurs amis. Ils porteront le nom de la personne à qui ils auront été vendus.

Ce sera donc un vrai bal de jeunes gens et de jeunes filles pour lequel il faudra montrer « patte blanche ».

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

La température est toujours très dure et cause, paraît-il, de véritables désastres dans la campagne.

Le thermomètre est encore descendu les deux dernières nuits à 5 et 6 degrés au-dessous de zéro.

Dans la journée, il ne s'élève guère qu'à zéro.

Le vent d'Est est glacial et rend encore le froid moins supportable.

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMINS DE FER

On sait que les nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} avril 1892, soit dans trois semaines. Il n'est pas inutile de s'en occuper encore une fois.

Nous rappelons d'abord que les dégrèvements consentis par l'Etat et les Compagnies s'élèvent ensemble à la somme considérable de 89 millions: 48 millions sont abandonnés par l'Etat, 41 millions par les Compagnies.

Pour les voyageurs, les réductions consenties montent à 74 millions: 41 millions proviennent de l'Etat, 33 millions des Compagnies.

Pour les marchandises en grande vitesse, les réductions consenties sont de 15 millions: l'Etat abandonne 7 millions, les Compagnies 8 millions.

L'Etat consent les réductions suivantes:

En ce qui concerne les voyageurs, l'impôt est réduit de 23,20 0/0 à 12 0/0, la surtaxe établie par la loi de 1890 étant supprimée;

En ce qui concerne les transports à grande vitesse des messageries, denrées et bestiaux, les taxes proportionnelles perçues au profit de l'Etat sont supprimées en totalité.

Si on ajoute à ces réductions consenties par l'Etat celles provenant des Compagnies, voici

quels seront les tarifs appliqués à partir du 1^{er} avril prochain:

1^o Pour les voyageurs:

Billets simples (tarif kilométrique):

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Tarif actuel.....	12 c. 32	9 c. 24	6 c. 776
Tarif nouveau...	11 c. 20	7 c. 56	4 c. 928
Réduction.....	1 c. 12	1 c. 68	1 c. 848

Réduction 0/0... 9.09 18.18 27.27

Billets d'aller et retour (tarif double-kilométrique):

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Tarif actuel.....	18 c. 48	13 c. 86	10 c. 364
Tarif nouveau...	16 c. 80	12 c. 096	7 c. 885
Réduction.....	1 c. 68	1 c. 764	2 c. 379

Réduction 0/0... 9.09 12.72 22.42

Les billets à demi-place bénéficieront d'une réduction proportionnelle à celle des billets simples.

Les tarifs d'abonnement, billets de bains de mer, d'excursion, etc., bénéficieront d'une réduction sur les prix actuels égale au montant de l'impôt supprimé (14,20 0/0).

2^o Pour les marchandises en grande vitesse:

Les messageries de toute nature, d'un poids supérieur à 40 kilogrammes, seront soumises à un barème kilométrique, commun à tous les grands réseaux, partant de la base initiale de 32 c., et s'abaissant progressivement jusqu'à 14 c. au-delà de 1,000 kilomètres (taxe kilométrique actuelle, 36 c.).

Les colis de toute nature, d'un poids égal ou inférieur à 40 kilogrammes, seront soumis à un barème kilométrique, commun à tous les grands réseaux, partant de la base initiale de 35 c., et s'abaissant progressivement jusqu'à 25 c. au-delà de 1,000 kilomètres (taxe kilométrique actuelle, 45 c.).

Pour les denrées d'un poids supérieur à 40 kilogrammes, application d'un tarif commun à tous les grands réseaux, comportant un barème kilométrique à base initiale de 24 c., s'abaissant à 10 c. 5 au-delà de 1,400 kilomètres (taxe kilométrique actuelle, 36 c.).

Pour les animaux vivants et les voitures, les prix actuels seront réduits de 20 0/0.

Enfin les frais accessoires seront ramenés au même taux que pour la petite vitesse.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 4 mars

Un sieur Louis Hardouin, demeurant à Yarains, fait appel d'un jugement du tribunal de Saumur, en date du 30 décembre 1891, le condamnant à huit jours de prison pour banqueroute simple, et lui faisant l'application de la loi Bérenger.

M^o Chevrier, du barreau de Saumur, a plaidé l'acquiescement.

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

XXIX

Jacques n'ira pas dormir. Jacques se connaît; trente-deux ans de vie avec lui-même lui ont fait faire l'apprentissage de son cœur; il sait ce cœur lâche, ce cœur tout prêt aux défaillances; après l'exaltation de ce soir, il prévoit l'abattement de demain; pour être sûr d'aller jusqu'au bout, il faut en finir de suite. Et, comme ivre, s'enfonçant dans sa décision pour fuir ses incertitudes, Jacques est pareil au conscript qui, pour éviter la peur, se jette dans la mêlée, qui échapperait au frisson par l'action aveugle; d'un seul coup, toute son énergie lui est montée à la tête; Jacques a pris le chemin de la grille.

Depuis que Jacques n'a pas ébranlé la petite sonnette, dix jours se sont suivis. Tout d'abord, nul n'aurait pu s'en étonner: un blessé à guérir, des soins, des précautions de toutes les heures! Mais la civière a passé devant la grille,

l'autre jour; et, depuis, Suzanne n'a plus revu Jacques.

Que se passe-t-il au fond du cœur obscur de Suzanne? Quand il se parle à lui-même, quand il s'exhorte au courage, qu'il raisonne son sacrifice, Jacques ne se dit pas seulement: « Elle est toute jeune; je suis presque vieux! » Ou bien: « Il l'aime; il l'aimait avant moi; il a voulu se tuer pour elle! » Jacques se dit surtout: « Elle ne m'aime pas... Elle ne peut pas m'aimer... Non, non, mille fois non, — elle ne m'aime pas! » Et si elle s'interrogeait, tout au fond, Suzanne elle-même ne saurait que répondre.

Elle n'avait pas trahi Jean, pas oublié le petit ami d'enfance; peut-être bien que, dans le plus intime repli de ce cœur, il y a quelque chose pour le fils du marchand de moutons; la vie a eu beau passer là-dessus, le couvent avec son mysticisme, la conversation des fillettes plus riches, et surtout, surtout, la marche des années, de ces années adolescentes qui sont triple: Suzanne se rappelle encore ses émotions d'enfant, les images regardées à deux, les beaux serments prêtés de tout cœur, les larmes pour un retard de Jean, tout le reste. Quand elle a vu Jean blessé, elle a eu

un chagrin vrai; quand le brancard est apparu devant la grille, la tête blonde s'est anxieusement penchée, et, ce soir-là, surtout, Suzanne n'a plus vu clair en elle-même. Depuis, très souvent, elle a interrogé la bonne, qui prenait des nouvelles chez le marchand de moutons. Elle a même, avant-hier, arrêté la vieille Lisbeth. Quand Lisbeth, toute rayonnante, lui a parlé des bouillons, des œufs, des forces revenues, du docteur rassuré, Suzanne en a été très heureuse. Elle verrait Jean arriver, qu'elle lui tendrait ses deux mains, qu'elle voudrait le consoler, et, s'il lui rappelait les promenades à deux dans les ornières, les échappées folles, le temps où ils effrayaient les caillies, Suzanne aurait le cœur très doucement remué.

« Mais voilà », — comme dirait le marchand de moutons, — mais voilà... Ce qui, bien davantage, inquiète Suzanne et la rend nerveuse, c'est cette disparition du « grand ami ». Suzanne n'a jamais lu de traité sur l'amitié et sur l'amour; elle ne fait pas de ces parallèles, ni même beaucoup de nuances. Si, avec elle, nous voulions déchiffrer son cœur, nous n'y verrions pas grand chose: c'est un cœur tout chargé de sentiments, un cœur très rempli, un cœur trop riche, mais qui a oublié d'éclairer sa lanterne.

Jacques n'est ni le fiancé de Suzanne, ni même son amoureux: ce n'est pourtant pas comme un frère aîné qu'elle voit dans ses rêves. D'une part, avec de petits frémissements, elle se rappelle la pression de ses mains fines; elle sait, d'autre part, que Jacques est un grand artiste, un de ceux pour qui les liens ne sont pas faits; elle sait qu'il a trente-deux ans, qu'il a aimé beaucoup de femmes; et, pourtant, ce n'est pas de l'absence d'un ami que Suzanne aurait le cœur si gros. Une fois, — la nuit après la fête, — Suzanne a vu en rêve le blessé, ce malheureux Jean tout pâle, droit devant elle. C'est étrange! le blessé avait la voix de Jacques, le blessé disait: « Petite amie... » Et, dans ce trouble de tous ses sentiments confondus, Suzanne ne démêle plus rien, n'essaie de rien démêler; seulement elle trouve que Jacques tarde bien à venir.

Quand le coup de sonnette, très faible, a retenti, — ce coup de sonnette avant lequel ont coulé dix minutes de sueurs froides, de trépassants, de mortelle hésitation, — Suzanne venait, avec la bonne, de mener coucher le vieux père. Le cœur lui a battu à se casser; et lorsque, une lampe à la main, elle a descendu les trois marches, qu'elle a vu Jacques derrière la grille,

M. Le Poittevin a demandé la confirmation du jugement.

La Cour a confirmé quant à la culpabilité, mais a changé la peine d'emprisonnement en 16 fr. d'amende, sans supprimer le bénéfice de la loi Bérenger. (Patriote.)

SOUSCRIPTION

POUR

L'Université catholique d'Angers

M. Blavier, sénateur, 500 fr. — M. le comte Zacharie du Reau, conseiller général, 4,000 fr. — Anonyme d'Angers, 4,000 fr. — M. le vicomte de Maquillé, à Saumur, 4,000 fr. — M^{me} Hersart du Buron, 4,000 fr. — M^{me} de La Moricière, 500 fr. — M. le comte Ch. de Quatrebarbes, 500 fr. — M. Toutin, à Angers, 500 fr. — M^{me} Robert, à Candé, 500 fr. — Anonyme d'Angers, 500 fr. — Mlle Lenoir, à Angers, 200 fr.

M. le marquis de Dreux-Brezé, 300 fr. — M. Louis de Farcy, à Angers, 200 fr. — M. Maurice de Farcy, à Angers, 100 fr. — M. Paumard, à Angers, 100 fr. — M^{me} de la Rue du Can, à Angers, 100 fr. — M. de la Loge, à Angers, 100 fr. — M^{me} Jamet, à Angers, 100 fr. — M^{me} la supérieure de..., 100 fr. — M^{re} Chesneau, vicaire capitulaire, 200 fr. — M^{re} Pesnard, vicaire capitulaire, 200 fr. — M^{re} Maricourt, 200 fr. — M. le chanoine Grimault, 100 fr.

Le T. R. Père Abbé de Bellefontaine, 400 fr. — M. le Supérieur du Grand-Séminaire, 500 fr. — M. l'abbé Pasquier, doyen de la Faculté des Lettres, 100 fr. — M. l'abbé Thibault, secrétaire général de l'Évêché, 100 fr. — M. l'abbé Pinier, secrétaire à l'Évêché, 100 fr. — M. l'abbé Urseau, secrétaire à l'Évêché, 100 fr. — M. Cosnier, à Angers, 200 fr. — M. et M^{me} de Villeneuve, à Tiercé, 500 fr. — Mlle de Lostange, à Angrie, 300 fr.

Une Communauté religieuse d'Angers, 4,000 fr. — M. le Supérieur et MM. les Professeurs du Petit-Séminaire Mongazon, 260 fr. — M. l'abbé Gouby, directeur du Pensionnat Saint-Urbain, 50 fr. — Plusieurs Professeurs du Pensionnat Saint-Urbain, 40 fr. — M. l'abbé Perdreau, aumônier des Petites-Sœurs-des-Pauvres, 10 fr. — M. l'abbé Pénot, curé de Saint-Joseph, 100 fr. — M. l'abbé Combes, curé de Saint-Barthélemy, 20 fr.

M^{me} Fourmy, à Saint-Barthélemy, 100 fr. — Anonyme de Saint-Barthélemy, 20 fr. — Anonyme de la Salle-de-Vihiers, 5 fr. — M. L..., 20 fr. — M. le vicomte de Rochebouët, 200 fr. — M. le capitaine Rupert, 10 fr. — Le R. P. X..., d'Angers, 100 fr. — Les Servantes des Pauvres, 100 fr. — M. Maurice Richou, 50 fr. — M. le baron de Monticourt, 100 fr. — M. Merlet, sénateur, 200 fr. — M. le comte de Maillé, député, 500 fr. — M. de Mieulle (des Briot-

tières), 400 fr. — Anonyme de la Trinité, 100 fr. — Mlle Désirée Beaudouin, 10 fr.

M. de la Bévière, 100 fr. — M. Bordeaux-Montrieux, 200 fr. — Mme de Bernard du Port, 300 fr. — Mme G. de Roussigny, 200 fr. — M. du Mas, rue Desjardins, 200 fr. — M. Genest-Launay, boulevard de la Mairie, 200 fr. — M. et Mme Charbonnier, 5 fr. — Anonyme d'Angers, 40 fr. — Les étudiants ecclésiastiques de l'école Saint-Aubin (diocèses de Tours, Nantes, Le Mans, Luçon, Laval, Coutances et Angers), 200 fr. — M. Crosnier, professeur à l'école Saint-Aubin, 50 fr.

M. Usureau, surveillant à l'école Saint-Aubin, 25 fr. — M. Annereau, professeur à l'Institut Richelieu, 5 fr. — M. Eudes, professeur à l'Institution Richelieu, 5 fr. — M. Rethoré, aumônier des Servantes du Saint-Sacrement, 10 fr. — M. le Dr Em. Laroche, à Angers, 300 francs. — Anonyme, 500 fr. — M. le comte de Quatrebarbes, à Morannes, 500 fr. — M. Gardereau, à Angers, 400 fr. — M. le comte J. de la Bouillierie, à Paris, 500 fr.

Anonyme d'Angers, 300 fr. — M. le baron de la Vingtrie, à Angers, 200 fr. — M. et Mme Couette, à Angers, 20 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, de Thouarcé, 5 fr. — M. Etienne Maurier, à Angers, 5 fr. — M. Maurice Neveu, à Angers, 200 fr. — M. Neveu-Avenant, à Angers, 200 fr. — Mme André Joubert, à Angers, 4,000 fr. — Mme Trouillet, à Angers, 4,000 francs. — M. Yves Jallot, à Saint-Martin-la-Forêt, 4,000 fr.

M. le général marquis d'Andigné, sénateur, 4,000 fr. — M. Louis Mayaud, à Saumur, 500 francs. — M. Albert Mayaud, à Saumur, 300 francs. — Communauté de Sainte-Marie-la-Forêt, à Angers, 100 fr. — M. le supérieur et la communauté de la Pommeraye, 200 fr. — Communauté de Sainte-Marie de Torfou, 400 francs. — M. de la Bourdonnaye, député, 200 fr. — M. le comte Léonçe de Terves, député, 500 francs. — Mme la comtesse de Saint-Pern, 2,000 fr. — Mme la vicomtesse des Cars, 4,000 francs. — M. F. de Charette, de Briançon, 300 fr. — Deux professeurs du pensionnat Saint-Urbain, 10 fr. — Mme Dély, à Angers, 400 fr. — M. Théodore Pavie, 200 fr. — Le R. P. Dom Chamard, prieur de Saint-Maur, 20 fr. — M. le baron de Canté, à Noyant-la-Gravoyère, 20 fr. — M. le chanoine Dubois, 50 fr. — M. le chanoine Rogeron, 100 fr. — La Communauté des Servantes du Saint-Sacrement, 100 fr. — M. Edouard de Lacotardière, 400 fr.

M. l'abbé Hublot, curé de Sainte-Thérèse, 40 fr. — M. le chanoine Cherruau, 20 fr. — M. l'abbé Frouin, vicaire à Saint-Sylvain, 15 fr. — M. le chanoine Goupil, 100 fr. — Anonymes d'Angers, 200 fr. — M. le chanoine Machefer, 400 fr.

Total: 28,352 fr. (A suivre.)

elle n'a pu trouver un mot. Elle lui a, d'un signe, montré la maison; il a montré, lui, la petite charmille, le banc sur lequel ils s'assayaient; et, à quelques pas de la lampe, où viennent se brûler les papillons de nuit, sur le banc encore mouillé, dans la fraîcheur de la nuit bleue, à côté des fleurs qui sentent fort, Suzanne et Jacques sont là, ne disant rien.

Sur la route, un char attardé grince des essieux. On entend des: « Va donc, cocotiel », des: « Hardi, la grise ! ». Puis le silence reprend, le voluptueux silence à peine entrecoupé par une ou deux roulades de rossignol, et le bruit très léger de l'eau qui court dans le gazon.

« Comme vous avez tardé, méchant ami ! » Jacques veut faire son devoir, le bien faire; Jacques ne veut pas rester en chemin; il s'est exhorté, s'est supplié, s'est mis en garde contre les faiblesses; il faut commencer de suite, tout briser de suite; il faut parler de Jean.

Jacques parle de Jean. Il dit toutes les résolutions du pauvre diable; il dit...

Mais Suzanne n'entend pas ce que Jacques dit; peu à peu, Suzanne s'est rapprochée; dans le désordre de toutes ses pensées, Suzanne ne demande pas au musicien s'il l'aime, Suzanne ne sait pas ce qu'elle-même sent; seu-

lement, sans prendre garde à toutes les paroles de cette voix rapide, entrecoupée, elle voudrait se faire toute petite, câline, inoffensivement tendre, et, plus bas, elle répète encore :

« Comme vous avez été méchant pour la petite amie ! » (A suivre.)

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. — Rideau: 8 h. 1/2
Direction: H. DAVID.

LUNDI 7 Mars 1892

Première représentation à Saumur de
LA

Fille de Fanchon la Vieilleuse

Opérette nouvelle en 4 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Livrat, Busnach et Fontony, musique de Louis VARNÉY.

DISTRIBUTION: Jacquot, MM. Brun; — Bellavoine, Allain; — Zéphirin, Bisson; — Grenouillot, Fleurville; — Le chevalier de Saint-Florent, Nevers; — Jules, Beaumont; — Auguste, Peyronnet; — Chalumeau, cocher, Leprin; — Joseph, id., Robert.

Javotte, M^{me} Sauvaget; — Hermine, Portelier; — Justine, Darcy; — Thérèse, l'Espérance; — Margot, Gignez; — Une élégante, Manon; — Marchande d'oranges, Delabryère; — Femme de chambre, Regnard; — Marchande de gâteaux, Georgette.

SAINT-GEORGES-CHATELAIN. — Découverte d'un cadavre. — Le 2 mars, vers six heures du matin, M. Moreau, cultivateur à Martigné-Briand, trouva, sur le chemin de l'Ermitage, commune de Saint-Georges-Châtelain, baignant dans une mare de sang, le cadavre d'un individu paraissant âgé d'une cinquantaine d'années.

M. le juge de paix et la gendarmerie, informés de cette funèbre découverte, ouvrirent immédiatement une enquête.

L'identité du cadavre fut rapidement établie. Plusieurs personnes reconnurent le nommé René Chauveau, cultivateur à Saint-Georges-Châtelain.

M. le docteur Méricas fut mandé. Après un examen attentif du cadavre il déclara qu'il ne pourrait se prononcer, qu'après l'autopsie, sur la cause déterminante de la mort, le défunt portant au front une blessure qui pouvait provenir d'un instrument piquant et tranchant.

Ce qui semblait aussi donner quelque vraisemblance à l'hypothèse d'un crime, c'est que les vêtements de cet homme étaient en désordre et que son pantalon était déchiré.

Les magistrats entendirent les dépositions d'un certain nombre de personnes; des soupçons se portèrent sur un parent du sieur Chauveau qui, depuis de longues années, est en mauvaise intelligence avec ce dernier. Tout récemment même, un procès en justice de paix avait encore ravivé les vieilles rancunes.

Puis un incendie avait éclaté chez le sieur Chauveau et on avait pensé que le susdit parent n'était peut-être pas étranger à la chose. On ne l'avait pas accusé ouvertement, on s'était contenté d'insinuer qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il fut l'auteur de cet incendie.

Lorsque le cadavre fut découvert, les mêmes personnes ne se gênèrent pas pour dire, si le père Chauveau avait été assassiné, son parent était bien capable d'avoir fait le coup.

Dans la matinée du 3 mars, M. le docteur Méricas procéda à l'autopsie, qui démontra que le décès était dû à une congestion cérébrale.

Ainsi tombait d'elle-même l'accusation qui, pendant quelques heures, avait semblé planer sur lui.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 mars 1892.

La fermeté des rentes françaises ne se dément pas malgré la faiblesse de certains groupes de valeurs qui s'accroissent de jour en jour. L'épargne se désintéresse de plus en plus des fonds étrangers; elle préfère le placement en rentes et obligations qui rapporte peu mais qui offre une plus grande sécurité.

Le 3 0/0 ancien monte à 96.70; le nouveau à 95.75 et le 4 1/2 à 105.20.

L'Italien après une chute à 87.45 clôture à 87.75. L'Extérieure est mieux tenue à 58 11/16.

Le 3 0/0 Portugais reste à 26 15/16. La discussion du budget ne pourra commencer que lorsque les Cortès auront voté en détail les réformes projetées dans les services administratifs et les surtaxes d'impôts, qui devront conjurer la crise. Le Rouble étant bien tenu à 206 à Berlin, les Fonds Russes sont fermes, le Nouveau à 75 11/16 et l'Orient à 66 3/8.

Les sociétés de crédit, sauf la Banque d'Escompte qui reste à 465 fr. et le Comptoir d'Escompte qui perd 5 francs à 485, ont une attitude très ferme. Le Crédit Foncier reste à 1210. La Banque de Paris à 615; le Crédit Lyonnais à 783; la Société Générale se maintient à 472.50. L'Action des Immeubles de France conserve le cours de 455 fr.

Les Chemins Economiques valent 403.75.

FAITS DIVERS

Un traitre

On vient de découvrir une grave affaire de trahison qui intéresse le 11^e corps et qui, vraisemblablement, aura son dénouement devant le conseil de guerre siégeant à Nantes. Il s'agit de vols importants de cartouches et d'engins accessoires de notre armement national qui auraient été commis au 28^e d'artillerie à Vanne.

Au mois de novembre dernier, Didier Bourceret, ouvrier mécanicien, âgé de 28 ans, qui vivait maritalement avec M^{me} Henriette Guillot,

rompait toutes relations avec sa maîtresse et venait habiter seul, au numéro 21 de la rue Perceval.

Henriette Guillot essaya à diverses reprises de reprendre la vie commune, mais Bourceret refusa. L'abandonnée résolut de se venger, et dans la nuit du 23 janvier, elle épiait l'ouvrier mécanicien et le frappait d'un coup de couteau à l'œil gauche, au moment où il sortait d'un restaurant de la rue Delambre.

Grièvement blessé, Bourceret ne se décida à porter plainte contre Henriette Guillot que ces jours derniers, quand après un mois de soins le médecin constata que l'œil gauche était perdu.

Henriette Guillot fut alors arrêtée à son domicile, rue Vercingétorix. Samedi, elle était interrogée par M. Grimal, commissaire de police du quartier, et elle a fait au magistrat le récit suivant :

— Je me suis vengée. Je m'en serais tenue là. Mais puisque Bourceret me fait arrêter, je dirai tout ce que je sais. C'est un misérable: quand il était soldat au 28^e d'artillerie, il a détourné un grand nombre de cartouches Lebel, d'étoupilles, de sacs de poudre et bien d'autres objets qu'il a revendus ensuite à deux individus dont j'ignore le nom.

Un jour, l'un de ces individus, qui se faisait passer comme commis-voyageur, lui a acheté des cartouches Lebel et des étoupilles de différents modèles. La vente a été faite devant moi, mais je ne sais pas quelle est la somme touchée par Bourceret.

Devant la gravité de ces révélations, M. Grimal s'est immédiatement transporté rue Perceval, au domicile de Bourceret, chez qui il a pratiqué une minutieuse perquisition.

Le magistrat a découvert et saisi dans le logement des cartouches, de la poudre de guerre et d'autres objets qui ont été transportés au commissariat de la rue Eugénie. L'autorité militaire a été prévenue par les soins du magistrat, et Bourceret a été arrêté samedi soir, au moment où il rentrait chez lui, revenant de son travail.

Le SIROP DE FOLLET est le remède par excellence de la douleur et de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause: goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le SIROP DE FOLLET procure un sommeil profond analogue au sommeil normal; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

« Le SIROP DE FOLLET est la meilleure forme d'administration du chloral; sa conservation est parfaite et, ainsi constellé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du Formulaire de Thérapeutique.) 49, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDÉ est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 101, r. Richelieu, PARIS, & P^h.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE MAISON P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP
Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELEE
Garantis purs fruits et sucre,
le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Liquidation Judiciaire
Jean Amy

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire Amy, négociant à Saint-Cyr, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le lundi 14 mars 1892, à 9 heures 1/2 du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et d'affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, il pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(479) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,

Et de M^e BIDEZ, notaire à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

D'UNE MAISON
ET SES DÉPENDANCES

Située ville de Chalonnes-sur-Loire, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 3 AVRIL 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BIDEZ, notaire à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Et à la requête de M. Gustave-Philippe-Doussain, expert-comptable à Saumur, demeurant dite ville, rue des Basses-Perrières, « Au nom et comme liquidateur de la société d'entre MM. Jules et Michel Ecot, banquiers à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) », fonction à la quelle il a été nommé par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Il sera procédé, le dimanche trois avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BIDEZ, notaire à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

Ville de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

Une maison et ses dépendances, située ville de Chalonnes-sur-Loire, rue des Rouleaux, comprenant: un corps de bâtiment

sur la rue, composé de quatre chambres au rez-de-chaussée, séparés par un corridor, quatre chambres au premier étage desservies par un escalier extérieur en pierres, greniers sur le tout; — cour intérieure, — lieux d'aisances;

Le tout compris au cadastre sous le numéro 615 K, et joignant au levant M. Couanne, au midi la rue, au couchant M. Grenier, au nord M. Martin,

Et remise séparée, sous partie de la maison du sieur Cozanne.

Mise à prix: mille cinq cents francs, ci. 1,500

S'adresser, pour renseignements:

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° A M^e BIDEZ, notaire à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3° A M^e DOUSSAIN, liquidateur judiciaire à Saumur, rue des Basses-Perrières.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze, 1^o, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès

Une importante Boucherie

Sise à LOUDUN, maison Dauphin.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN HOMME sachant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1^{er} mars, si cela se peut.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général: Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTE. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 33.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Vâtes de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MARR,

